

Publié et certifié exécutoire le 24/06/2026

Département <b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>
Canton <b>Saint-Nazaire 2</b>
Commune <b>TRIGNAC</b>
Objet : <b>Avenant Marché de Travaux Construction de la Médiathèque Lot n°10A : Menuiseries Extérieures Mixtes – Murs- Rideaux</b>

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**DECISION DU MAIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Trignac ;

**Vu** le marché de travaux pour la construction d'une médiathèque, notifié le 3 avril 2023 à l'entreprise MILLET pour le lot n°10A : Menuiseries Extérieures Mixtes – Murs-rideaux ;

**Vu** le devis de travaux supplémentaires et réclamations portés par l'entreprise, MILLET, titulaire du marché public en date du 17/12/2025, référencé DEV-2512057 ;

**Vu** l'avis de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la construction de la Médiathèque, concernant les réponses aux réclamations de l'entreprise en date du 26/02/2026 ;

**Considérant** que cet avenant fait suite à des réclamations, négociations et modifications du marché, lors de l'exécution des travaux, de la part de l'entreprise, du maître d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage ;

**Considérant** qu'il est absolument nécessaire de procéder à la régularisation des prestations du marché pour en réaliser sa clôture au titre du marché public de travaux de construction de la Médiathèque de Trignac ;

.../...

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44401 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

## DÉCIDE

**Article 1** : La commune conclut un avenant lié à la construction de la médiathèque avec l'entreprise MILLET, 21 rue Abbé Blanconnier – 44530 - NOTRE DAME DE GRÂCE.

Lot	Société titulaire	Coût HT
Lot n°10A : Menuiseries Extérieures Mixtes – Murs-Rideaux	Entreprise MILLET 21, rue Abbé Blanconnier 44 530 NOTRE DAME DE GRÂCE	<b>4 149,37 €</b>

**Article 2** : L'avenant sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

**Article 3** : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat.

**Article 4** : La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.



TRIGNAC, le 18 juin 2026

Claude AUFORT  
Maire

